



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 avril 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 29 mars 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Marie-Madeleine Bergot, Michel Forget, Eric Alagon, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, David Le Doussal, Patrick Vaineau, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Manuel Pottier a donné pouvoir à Danièle Kha
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Cécile Peltier
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Serge Nilly
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac

Absent : Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

5.DOTATIONS AUX ECOLES PRIVEES POUR L'

Exposé :

La Ville apporte chaque année sa contribution au fonctionnement des écoles privées sous contrat, dans le cadre du forfait communal destiné au financement des dépenses scolaires et d'une participation au financement des repas et à l'achat de jouets de Noël pour les élèves des écoles maternelles.

En 2017, le forfait communal alloué était de 562 € par enfant quimperlois. Les subventions à caractère social étaient de 0.92 €/repas pour l'aide à la restauration scolaire et de 7€ par enfant des écoles maternelles pour les jouets de Noël.

Ces dernières années, la Ville a accru significativement son effort en faveur de l'enseignement privé, en vue de respecter les dispositions du Code de l'Education stipulant le principe de financement paritaire des dépenses scolaires pour les classes de l'enseignement public et de l'enseignement privé.

Entre 2008 et 2017, le forfait communal est ainsi passé de 427 € à 562 € par élève quimperlois.

Cette hausse n'a pas suffi à compenser l'écart avec le coût des établissements scolaires publics, malgré un effort de maîtrise des coûts : le coût moyen par élève des écoles publiques s'établit au Compte administratif 2017, hors charges indirectes, à 619,12 € pour les classes élémentaires et à 1 650,11 € pour les classes maternelles.

En 2018, il est proposé de continuer l'effort de rattrapage progressif en augmentant le forfait communal de 11€ par enfant.

En ce qui concerne les subventions à caractère social, il est proposé de maintenir ces aides à leur montant de 2017.

Proposition :

Il est par conséquent proposé au Conseil municipal de :

- porter le forfait aux écoles privées sous contrat à un montant de **573€ par élève quimperlois** pour l'année 2018,
- maintenir le montant de la participation de la Ville au financement des repas des enfants quimperlois de maternelle et élémentaire à hauteur de **0,92€/repas**,
- maintenir la dotation pour l'achat de jouets de Noël attribuée par enfant de maternelle, quimperlois et non quimperlois, à hauteur de **7€**.

Avis favorable de la commission enfance jeunesse du 15 mars 2018

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 27 mars 2018

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.